



300 juin 2014

## CAISSE MALADIE PUBLIQUE

### Plus simple, plus juste, moins chère

Initiative pour une caisse maladie publique  
[www.caissepublique.ch](http://www.caissepublique.ch)



page 3  
pages 4-7  
pages 8-9  
page 10  
page 11  
page 12

**Éditorial**  
**Votations du 28 septembre**  
**Session fédérale d'été**  
**Salaire minimum**  
**Relire Jaurès**  
**Agenda.**

**Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.**

## L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste  
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois  
Secrétariat cantonal  
Avenue de la Gare 3  
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch  
www.psn.ch  
032 721 11 80

## OUI À UNE CAISSE PUBLIQUE D'ASSURANCE-MALADIE

plus simple, plus juste,  
moins chère

## NON À L'INITIATIVE SUR LA TVA

Pour tous, sans privilèges !  
Votations du 28 septembre 2014  
www.psn.ch



Parti socialiste  
neuchâtelois

## IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois  
Responsables : Anne Tissot - Yann Hulmann  
Relecture : Johanne Lebel Calame  
Maquette et mise en page : Yann Hulmann  
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch - www.psn.ch

Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel

Parution : 6 fois par an

Abonnement annuel : Frs 30. -

Abonnement de soutien : Frs 50. - CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies,  
sans établir des objectifs qui, s'ils sont im-  
possibles à atteindre dans le moment pré-  
sent, donnent leur sens aux transformations  
actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

# ÉDITORIAL

## L'intérêt du canton comme exigence incontournable



**Silvia Locatelli**  
présidente PSN

Confiance, crédibilité : plus que deux mots, deux piliers essentiels mais fragiles qui doivent guider l'activité des élu-e-s s'engageant pour la collectivité.

Essentiels, car aucun projet d'avenir solide ne peut être porté si celles et ceux qui sont censés le mettre sur pied ne disposent pas du soutien de la population. Fragiles, car ces deux bases, mises à mal par les affaires, sont ébranlées par une certaine méfiance, voire défiance, d'une population lassée. Après la remise à l'ordre sortie des urnes au printemps 2013, le nouveau Conseil d'État à majorité de gauche a dit stop à l'inconséquence, stop aux querelles improductives, pour redonner des perspectives au canton. Une bouffée d'air frais pour envisager un autre avenir que le sinistre présage dans lequel la droite veut nous enfermer. Ce Conseil d'État a réussi à lancer une dynamique positive et motivante. Retrouver la confiance n'était pas chose facile, surtout en partant de si loin. Mais aujourd'hui, les projets avancent.

Il est dès lors essentiel de ne pas briser ce rythme et de s'assurer que le gouvernement puisse, au plus vite, retrouver l'efficacité de fonctionnement voulue. Mais attention : la force retrouvée et la dynamique mise en place résident tant dans le travail des personnes qui forment le gouvernement que dans l'esprit constructif qui les anime. Il ne s'agit pas simplement de combler un vide ou de revendiquer le droit de tel ou tel parti d'occuper le siège laissé vacant. Il faut surtout que les candidats aient les épaules solides et l'esprit ouvert pour construire avec le collègue en place.

Entre revendications maladroites et ambitions personnelles déplacées, on peut craindre que tel ne soit pas le profil de tous les « papables », ce qui risquerait, une nouvelle fois, de fragiliser ces piliers que sont la confiance et la crédibilité. La marque de stratèges qui se nourrissent du mécontentement tout en l'alimentant, loin de l'attitude responsable que l'on attend de partis qui disent travailler pour le canton et sa population. Les choix restent certes à faire, mais ils ne seront pas sans influence sur l'avenir. C'est pourquoi nous continuerons notre travail de reconstruction en restant particulièrement attentifs à ce que tout ce qui a été accompli ne soit pas détruit.



## Pour une assurance-maladie plus juste: OUI à la Caisse publique

Le 28 septembre, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la Caisse publique d'assurance-maladie.

**Didier Berberat, conseiller aux États**

Le 28 septembre, le peuple et les cantons se prononceront sur notre initiative populaire intitulée « Pour une caisse publique d'assurance-maladie ». La date de cette votation n'est pas le fruit du hasard, dans la mesure où le Conseil fédéral a souhaité soumettre ce texte au souverain avant la traditionnelle annonce de hausses de primes pour 2015 et dans un délai relativement éloigné des élections fédérales d'octobre 2015.

Cette initiative déposée par le PSS le 23 mai 2012, munie de 116 000 signatures valables, demande la création d'un Institut national de droit public qui intégrera des représentant-e-s des assuré-e-s, des prestataires de soins et des pouvoirs publics afin de gérer l'assurance de base. Aujourd'hui, pour des prestations identiques pour tous et fixées par la loi, 60 caisses proposent un total de 300 000 primes différentes sur le petit territoire suisse. La situation actuelle n'est plus tolérable, car le système est très opaque en ce qui concerne les coûts et les primes. Accepter le principe d'une caisse publique permettrait d'obtenir une transparence complète en ce qui concerne ces éléments et d'éviter notamment le scandale des primes payées en trop. En effet, rappelons que de 1996 à 2012, les assuré-e-s de certains cantons, dont Neuchâtel, ont payé indûment plus de CHF 1,7 milliard et que la majorité de droite des Chambres fédérales rechigne à restituer ne serait-ce qu'une partie de cette somme aux assuré-e-s concerné-e-s.

L'acceptation de l'initiative permettrait également de séparer enfin clairement les coûts et les dépenses entre l'assurance de

base, qui serait gérée par la Caisse publique, et les assurances complémentaires, qui continueraient à dépendre des caisses maladie privées. De plus, on sait que l'interdiction de sélectionner les assuré-e-s en fonction de leur risque de tomber malade est violée depuis 1996. Déposer un oui résolu dans les urnes le 28 septembre évitera, à l'avenir, la « chasse aux bons risques », c'est-à-dire que les caisses se fassent concurrence sur le dos des personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques. On évitera aussi de poursuivre sur la voie que les caisses actuelles et la droite du Parlement tracent volontairement, vers une médecine à deux vitesses, avec des restrictions toujours plus grandes dans l'assurance de base et une privatisation progressive des soins en faveur des plus riches grâce aux assurances complémentaires.

**De 1996 à 2012, les assuré-e-s de certains cantons, dont Neuchâtel, ont payé indûment plus de 1,7 milliard de francs.**

À l'heure actuelle, les changements de caisse coûtent entre CHF 300 et 400 millions par an. Les frais de publicité et d'acquisitions, eux, se montent à CHF 220 millions. Enfin, cerise sur le gâteau, le surplus des caisses est estimé entre CHF 3 et 4 milliards. Ne parlons même pas des salaires exorbitants des membres des directions et des indemnités conséquentes des membres des conseils d'administration,

dont le rôle de lobbyistes auprès du Parlement dépasse souvent celui qui devrait être le leur, à savoir administrer, dans le souci de la santé publique, de l'économie des moyens et de la transparence, les caisses dont ils ont la responsabilité. La Caisse publique mettra fin à ces dépenses inutiles.

**Le simple fait de supprimer les frais de changement de caisse pendant 4 à 5 ans amortira le coût du passage à la Caisse publique.**

Les économies réalisées financeront le changement de système. Le simple fait de supprimer les frais de changement de caisse pendant 4 à 5 ans amortira le coût du passage à la Caisse publique. Avec le nouveau système, les primes, fixées par canton, serviront uniquement à couvrir les dépenses de l'assurance de base. Elles permettront aussi, comme dans toutes les assurances publiques (assurance immobilière, AI, assurance-chômage notamment), de financer des mesures de prévention qui, dans la durée, sont les seules à même d'améliorer l'état de santé de la population et de freiner l'augmentation des primes, qui chargent de plus en plus le budget des ménages.

Les primes payées par tous doivent financer des mesures utiles et rien d'autre. Dès lors, si la création d'une caisse publique verra l'abandon du système des 300 000 primes

différentes gérées par 60 caisses, le volume de travail utile ne diminuera pas. Les solutions qui existent devront, dès lors, être appliquées ; notamment en offrant autant que possible l'opportunité aux employé-e-s des caisses actuelles de poursuivre leur activité professionnelle au sein de la nouvelle entité.

Les opposants, comme d'habitude, tentent de faire peur à la population en énonçant un certain nombre de contre-vérités. Il n'est donc pas inutile de préciser que la Caisse publique n'entraînera pas de réduction de la liste des prestations prises en charge par l'assurance de base, liste définie par la loi. De même, la Caisse publique n'empêchera pas les rabais pour enfants, les franchises à option ou d'autres modèles d'assurance avantageux. Comme, en Suisse romande, on se réfère souvent à la France, il faut ajouter qu'il n'y aura pas de « trou » comme à la Sécu française. En effet, le système de financement est totalement différent et les primes seront adaptées chaque année aux coûts effectifs de la santé afin de couvrir ceux-ci. Quant aux craintes sur l'introduction de primes proportionnelles au revenu agitées par les opposants, elles sont infondées. La présente initiative tient compte de l'avis exprimé dans les urnes par la majorité des citoyens en 2007. Sans toutefois perdre de vue la raison d'être de la Caisse publique, notamment son objectif social.

En conclusion, je vous recommande de voter massivement oui à notre initiative populaire, qui introduit un modèle qui gagnera en simplicité, en clarté et en sécurité pour les assuré-e-s.

## Pas de campagne financée par les primes des assurés

« Il ne serait pas admissible qu'un seul centime des primes payées par tous les assurés de l'assurance de base serve au financement de la campagne des assureurs-maladie et des groupements d'assureurs-maladie contre l'initiative populaire Pour une caisse publique d'assurance-maladie. »

Les mots ne sont pas trop forts. Lors de la session d'été des Chambres fédérales, Didier Berberat a demandé au Conseil fédéral « ce que le gouvernement ou le Département fédéral de l'intérieur ont déjà entrepris et vont entreprendre pour s'assurer que les primes des « assurés captifs » ne soient pas détournées de leur but ».

Dans une réponse accordée aux médias, Alain Berset a déclaré que si tout serait fait pour que l'argent des primes de l'assurance de base ne serve pas au financement de la campagne, les outils de surveillance à disposition manquaient néanmoins.



# NON à une initiative problématique, NON à l'initiative sur la TVA

NON à l'initiative « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! »

**Jacques-André Maire, conseiller national**

Rappelons qu'actuellement la TVA prévoit, outre le taux normal de 8 %, un taux réduit de 2,5 % et un taux spécial pour les prestations d'hébergement de 3,8 %, dont l'application est cependant limitée dans le temps.

Comme la vente de denrées alimentaires (y compris de boissons sans alcool) et les produits de première nécessité, les prestations à l'emporter (*take away*) sont soumises au taux réduit de 2,5 %. En revanche, la remise de denrées alimentaires dans le cadre de prestations de restauration est soumise au taux normal de 8 % lorsque l'assujéti tient à la disposition de tiers des installations particulières pour la consommation sur place ou que les denrées alimentaires sont préparées ou servies chez des clients.

L'initiative de Gastrosuisse a pour objectif d'atteindre l'égalité de traitement entre la restauration et les prestations à l'emporter. À cette fin, les prestations de la restauration (excepté la remise de boissons alcooliques et de tabac) devraient être soumises au même taux d'imposition que la livraison de denrées alimentaires à l'emporter.

Du point de vue du Conseil fédéral, cette initiative ne pourrait être mise en œuvre qu'en soumettant la restauration au taux réduit. Mais dans ce cas, l'initiative dépasserait largement son objectif parce qu'il n'existe aucun motif de politique sociale ou de répartition qui permette de justifier l'imposition de la restauration au taux réduit.

***L'acceptation de l'initiative entraînerait de fortes diminutions de recettes fiscales : de 700 à 750 millions par année pour la Confédération, dont 75 pour le fonds AVS et 40 pour le fonds AI.***

La diminution de charge de TVA par ménage serait en moyenne de 195 francs par année... mais cette moyenne masque de très gros écarts, car ce sont surtout les ménages aisés, qui consomment de nombreuses prestations de restauration, qui en profiteraient.

De plus, les expériences de baisses de taux de TVA réalisées en Suisse et à l'étranger montrent que ces diminutions ne sont répercutées que très partiellement sur les prix à la consommation. On peut donc douter très fortement de l'effet incitatif d'une baisse du taux de TVA (de 8 % à 2,5 %) sur la consommation de prestations de restauration... en particulier pour la clientèle aisée du soir – qui ne regarde pas à de si faibles différences de prix pour se rendre ou non au restaurant !

Dans leurs prises de position, le Conseil fédéral, le Parti socialiste ainsi que d'autres partis recommandent donc de refuser cette initiative, notamment pour les raisons suivantes :



- L'acceptation de l'initiative entraînerait de fortes diminutions de recettes fiscales – de 700 à 750 millions par année pour la Confédération, dont 75 pour le fonds AVS et 40 pour le fonds AI – et le budget de la Confédération ne pourrait pas supporter de telles baisses de recettes !
- Pour compenser ces pertes, il faudrait prendre des mesures compensatoires. Une de celles-ci pourrait être, par exemple, d'augmenter le taux réduit de TVA sur les denrées alimentaires (2,5 %) à la hauteur du taux spécial (3,8 %). Dans ce cas, on augmenterait la charge fiscale des ménages et cela de manière très problématique car on augmenterait le prix des produits de première nécessité, ce qui péjorerait en particulier la situation des familles et des personnes à faible revenu.

S'il est vrai que l'initiative met en évidence un réel problème de différence de traitement entre les restaurants et les *take away*, il faut bien admettre que sa mise en œuvre aurait des conséquences très dommageables pour les familles et les personnes les plus modestes alors qu'elle apporterait un avantage aux plus aisés.

En tant que socialistes, nous ne pouvons pas admettre cela... tout en étant conscients que la démarcation entre restauration réelle et service de denrées alimentaires à l'emporter n'est pas toujours très nette. À ce propos, relevons encore que les commissions parlementaires ont longuement cher-

ché à améliorer le système actuel de TVA dans ce domaine mais qu'elles n'ont à ce jour pas trouvé de solution vraiment pertinente et convaincante.

Enfin, en comparaison internationale, il faut bien admettre qu'un taux de TVA à 8 % pour les prestations de restauration reste modeste.



## Le PDC n'a pas le monopole de la famille!

Initiative populaire PDC «Aider les familles !  
Pour des allocations pour enfant et des allocations  
de formation professionnelle exonérées de l'impôt»

**Jacques-André Maire, conseiller national**

Lors de la session de juin, le Conseil national a débattu de cette initiative pour définir sa recommandation en vue de la votation populaire qui aura certainement lieu à fin 2014 ou début 2015.

Par son initiative, qui a recueilli 118 425 signatures en 2012, le PDC dit vouloir « augmenter le pouvoir d'achat des familles ». Cette intention est tout à fait louable et pratiquement tous les partis politiques sont bien sûr d'accord avec un tel objectif ! Mais le moyen envisagé permet-il réellement d'atteindre ce but ? Telle est la question.

Relevons tout d'abord que le Conseil fédéral et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances recommandent de rejeter l'initiative sans lui opposer de contre-projet.

Cette recommandation rejoint l'avis de la majorité du Conseil national, qui a décidé par 131 voix contre 39 et 12 abstentions de suivre la position du Conseil fédéral. Voici les principales raisons qui ont conduit à proposer le rejet de l'initiative :

- De façon générale, les familles doivent être soutenues par des instruments qui ne relèvent pas de la fiscalité. En effet, vu la progressivité des taux d'impôt, les déductions fiscales avantagent toujours davantage les contribuables les plus aisés alors que les familles modestes, qui ont le plus besoin d'aide, sont moins favorisées.
- À titre d'exemple, actuellement, la moitié environ des familles de notre pays ne paient pas d'impôt fédéral direct... ces familles aux faibles revenus ne bénéficieraient d'aucune réduction de cet impôt-là ! Suivant les seuils minimaux d'imposition, qui varient selon les cantons,

nombre de ces familles les plus modestes ne bénéficieraient que d'un très faible avantage au plan cantonal et communal alors que la baisse d'impôt serait beaucoup plus forte pour les familles les plus riches.

L'exonération fiscale proposée par le PDC est donc une mesure très mal ciblée !

De plus, elle provoquerait une diminution de recettes pour les collectivités publiques de près d'un milliard de francs par année, plus précisément de 200 millions pour la Confédération et 760 millions pour les cantons et les communes.

Alors que d'autres projets, comme la troisième réforme de l'imposition des entreprises, risquent d'engendrer dans les années à venir de très importantes baisses de recettes fiscales, et au moment où de nombreuses collectivités publiques doivent mettre en œuvre des programmes d'économies, il n'est pas raisonnable d'envisager de nouvelles mesures qui provoqueraient des diminutions de rentrées fiscales puis des suppressions de prestations qui toucheraient surtout les milieux plus modestes.

Enfin, une telle exonération, qui avantage surtout les familles aux revenus les plus élevés, va à l'encontre du principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique (Constitution fédérale, art. 127 al. 2).

Il est vrai que les allocations pour enfants et les allocations de formation dont les montants minimaux sont actuellement respectivement de 200 et de 250 francs par mois (depuis le relèvement de 2009) ne compensent que très partiellement les coûts d'entretien engendrés par les enfants... Mais si on veut agir efficacement afin d'augmenter le pouvoir d'achat



des familles – de toutes les familles et en particulier de celles qui en ont le plus besoin –, ce sont les allocations qu'il faut augmenter... ou la prise en charge des primes d'assurance-maladie pour les enfants et les jeunes.

Le Parti socialiste envisage, lui, de lancer une initiative populaire visant à octroyer un chèque pour chaque enfant, dont le montant serait le même quel que soit le revenu des parents.

Suivant une logique de recherche de méthodes beaucoup mieux ciblées, le Conseil national a adopté un postulat qui demande au Conseil fédéral de proposer des solutions et de comparer les effets réels de telles mesures avec celles préconisées par l'initiative du PDC.

Au moment de voter sur la proposition du PDC, les citoyennes et les citoyens devraient ainsi pouvoir disposer de chiffres fiables pour décider en connaissance de cause et pas simplement en se laissant influencer par un titre accrocheur... mais trompeur quant aux conséquences réelles de l'initiative.

***Le Parti socialiste envisage de lancer une initiative populaire visant à octroyer un chèque pour chaque enfant dont le montant serait le même quel que soit le revenu des parents.***



# Un large consensus pour une meilleure protection des travailleurs

**Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'État**

Le 28 mai 2014, le Grand Conseil a adopté par une écrasante majorité de 85 voix contre 22 le projet de mise en œuvre du salaire minimum cantonal, dont le principe avait été accepté en votation populaire le 27 novembre 2011. Ainsi, sous réserve d'un éventuel référendum ou d'un recours, Neuchâtel deviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2015 le premier canton à introduire un salaire minimum. Le canton fera une nouvelle fois œuvre de pionnier, après l'avoir été en matière de droits civiques des étrangers, de promotion économique, de fiscalité des entreprises ou encore de financement des structures d'accueil par l'économie privée, entre autres.

Cette décision historique est le fruit d'un engagement de longue haleine des forces de gauche. L'idée évoquée à maintes reprises durant le XX<sup>e</sup> siècle est relancée en 2001 par les JSN, qui déposent sur ce thème, au début de l'année suivante, la première motion populaire de l'histoire neuchâteloise. Dix ans plus tard, le texte constitutionnel proposé par Marianne Ebel (Solidarités) est adopté de justesse par le Grand Conseil, grâce au soutien de tous les groupes de gauche. En novembre 2011, dans les urnes, la modification de la Constitution est majoritairement approuvée par la population neuchâteloise.

Sur la base de ce résultat, le Conseil d'État lance les travaux de mise en œuvre. Il est à relever que la solution pragmatique élaborée par le gouvernement et négociée dans un esprit de partenariat social a permis de construire un large consensus, dépassant largement les clivages gauche-droite. Ce soutien réjouissant traduit la reconnaissance par tous les groupes politiques du principe selon lequel une personne qui travaille à plein temps doit pouvoir subvenir au moins à ses propres besoins sans aide de l'État. Il fait également écho à la volonté partagée par tous les groupes politiques de faire en sorte que les personnes qui travaillent disposent effectivement d'un revenu supérieur à celui garanti par l'assistance publique.

Grâce à cette décision, toutes les personnes salariées travaillant dans le canton de Neuchâtel gagneront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 un salaire brut d'au moins 20 francs l'heure, auquel s'ajoute le droit aux vacances<sup>1</sup>. Concrètement, pour un emploi à 100 %, cela représente un salaire mensuel (x 12) allant de 3467 fr. pour

40 h/semaine à 3900 fr. pour 45 h/semaine. Pas moins de 2700 personnes devraient ainsi bénéficier d'une amélioration de leurs conditions salariales. Parmi ces personnes, deux tiers sont des femmes. Et deux tiers travaillent à temps partiel. De plus, la quasi-totalité des personnes concernées par ces très bas salaires sont domiciliées dans le canton – ce qui permet au passage de tordre le cou à certains préjugés à propos des salaires des travailleurs frontaliers, ces derniers n'étant que quelques dizaines à être touchés. Les emplois en question relèvent très majoritairement du secteur tertiaire, de la vente à l'hôtellerie-restauration, en passant par la coiffure, le nettoyage ou les services à la personne. Le secteur primaire est également concerné, même si le nombre de travailleurs touchés est nettement moindre. Le secteur secondaire ne compte par contre quasiment pas de très bas salaires.

Dès lors que la large majorité des emplois concernés sont liés au marché intérieur et que le surcoût global à la charge de l'économie est limité à 9 millions de francs (0,21 % de la masse salariale totale), aucun effet mesurable n'est attendu sur l'emploi. La compétitivité économique du canton n'est pas non plus affaiblie, puisque les industries exportatrices ne sont pas touchées, dans la mesure où les salaires y sont d'ores et déjà supérieurs au nouveau minimal légal.

À relever encore que pour accompagner la mise en œuvre du salaire minimum, une commission réunissant des représentants des partenaires sociaux et des collectivités publiques sera créée, pour une durée de huit ans. Elle sera chargée d'établir un rapport annuel sur la mise en œuvre du nouvel outil et de formuler des propositions pour garantir sa bonne application. Elle pourra aussi solliciter auprès du Conseil d'État une prolongation du délai de mise en œuvre d'une durée maximale de deux ans pour les secteurs économiques qui ne parviendraient pas à s'adapter dans le délai requis.

<sup>1</sup> De rares exceptions bien cadrées sont prévues pour les personnes en formation, en intégration professionnelle ou actives dans l'agriculture-viticulture (dans ce secteur, le minimum horaire est abaissé pour tenir compte du nombre plus élevé d'heures hebdomadaires).

# Relire et faire vivre Jean Jaurès

Le 31 juillet, cela fera un siècle que disparaissait tragiquement cette incontournable figure du socialisme.

Les nationalistes et leurs grandes envolées « patriotiques » sont de retour. En Suisse comme ailleurs, la droite et l'extrême droite accusent les socialistes de mettre en danger l'intégrité de la nation en ouvrant les frontières, de sacrifier l'indépendance du pays aux chimères européennes, de soutenir la primauté du droit international et de préférer la solidarité entre les peuples à la défense de la patrie. Vieille chanson !

En 1911, dans son livre *L'Armée nouvelle*, Jean Jaurès leur répond par ces mots qui n'ont pas pris une ride :

« La patrie, en absorbant ou plutôt en exaltant les égoïsmes individuels en un grand égoïsme collectif, couvre trop souvent les convoitises les plus brutales d'un semblant de générosité. Les hommes peuvent avoir l'illusion qu'ils servent la justice quand ils se dévouent pour les intérêts, même injustes, d'une force où ils sont compris, mais qui leur est infiniment supérieure. De là les entraînements aveugles et les maximes brutales. De là l'adhésion donnée même par de hauts esprits à la détestable formule : qu'il ait tort ou raison, c'est mon pays. À mesure que les hommes progressent et s'éclairent, la nécessité apparaît d'arracher chaque patrie aux classes et aux castes, pour en faire vraiment, par la souveraineté du travail, la chose de tous. La nécessité apparaît aussi d'abolir dans l'ordre international l'état de nature, de soumettre les nations dans leurs rapports réciproques à des règles de droit sanctionnées par le consentement actif de tous les peuples civilisés. [...]



*Ce n'est donc que par la libre fédération de nations autonomes répudiant les entreprises de la force et se soumettant à des règles de droit, que peut être réalisée l'unité humaine. Mais alors ce n'est pas la suppression des patries, c'en est l'ennoblissement. Elles sont élevées à l'humanité sans rien perdre de leur indépendance, de leur originalité, de la liberté de leur génie. [...]*

*Arracher la patrie aux maquignons de la patrie, aux castes de militarisme et aux bandes de finance, permettre à toutes les nations le développement indéfini de la démocratie et de la paix, ce n'est pas seulement servir l'Internationale et le prolétariat universel, par qui l'humanité à peine ébauchée se réalisera, c'est servir la patrie elle-même. Internationale et patrie sont désormais liées. C'est dans l'Internationale que l'indépendance des nations a sa plus haute garantie ; c'est dans les nations indépendantes que l'Internationale a ses organes les plus puissants et les plus nobles. On pourrait presque dire : un peu d'internationalisme éloigne de la patrie ; beaucoup d'internationalisme y ramène. Un peu de patriotisme éloigne de l'Internationale ; beaucoup de patriotisme y ramène. »*

**Raymond Spira**

Source : Jean Jaurès, *Rallumer tous les soleils*, textes choisis et présentés par Jean-Pierre Rioux, Éditions Omnibus, 2006, p. 795-821.

# agenda.

## CONGRÈS DU PSN

6 septembre 2014, Val-de-Ruz (lieu à préciser), dès 9h

Le Congrès se concentrera sur les thématiques en lien avec les institutions:

- Circonscription électorale unique / nombre de députés
- Droit de vote à 16 ans
- Interdiction du double mandat, résolution JSN

## CONGRÈS DU PS Suisse

28 juin 2014, Winterthur, Halle 52, 10h

En train: départ 7h24 de Neuchâtel  
et 7h02 de La Chaux-de-Fonds

Points forts:

- Recommandations de vote votations du 28.09.2014
- Adoption d'un papier de position: « une politique socialiste en matière fiscale, pour tous sans privilèges »
- Résolution Susanne Leutenegger-Oberholzer  
« OUI à l'initiative contre les forfaits fiscaux »
- Résolution du Comité directeur « Un chèque pour chaque enfant (initiative pour les chèques-enfants) »

## Préparation du Grand Conseil

21 et 28 août  
19h30, Fontainemelon, l'Union

## Comité cantonal

25 août  
18h15, Les Hauts-Geneveys,  
buffet de la gare

## Grand Conseil

2 et 3 septembre  
Neuchâtel, Château

## Préparation du Grand Conseil

18 et 25 septembre  
19h30, Fontainemelon, l'Union

## Élection complémentaire au Conseil d'État Votations fédérales

28 septembre

## Grand Conseil

30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre  
Neuchâtel, Château

JAB  
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

  
**le point**

300 juin 2014

**OUI À UNE  
CAISSE PUBLIQUE  
D'ASSURANCE-MALADIE**

plus simple, plus juste,  
moins chère

**NON À L'INITIATIVE SUR LA TVA**

**Pour tous, sans privilèges !**  
Votations du 28 septembre 2014  
[www.psn.ch](http://www.psn.ch)



Parti socialiste  
neuchâtelois